

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1918)
Heft: 6

Rubrik: Ausstellungen = Expositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cas douteux elles les jugent sur l'envoi d'œuvres. La qualification requise par les statuts est un minimum et chaque Section a le droit de rendre l'accès dans la Société plus difficile.

11. Quant au Jury annuel, la Section de Berne propose de maintenir notre dernière liste en y remplaçant les trois membres ayant fonctionné dans des jurys par des noms nouveaux. Cette proposition est adoptée et MM. Oswald, Ammann et Sturzenegger sont remplacés par MM. Haller, Stiefel et H. Müller dont ils prennent les places respectives.

Touchant le nouveau mode d'élection du jury annuel, l'Assemblée générale se rallie à la proposition Hermanjat avec amendement du C. C. (liste de propositions de 40 noms dressée par le Comité central et non éligibilité réduite à une année). La question est soumise sous cette forme à l'étude du Comité central qui en référera aux Sections.

12. La proposition de la Section de Genève touchant l'indemnisation des délégués par la caisse centrale, longuement discutée par les délégués, a été rejetée sur la proposition de ces derniers.

13. La proposition de la Section de Zurich touchant la création d'une Caisse assurance-maladie est remise à l'étude du Comité central.

14. Sur la proposition du Comité central et de l'Assemblée des délégués, l'Assemblée générale nomme à l'unanimité comme membres d'honneur MM. Richard Kissling, sculpteur, Gustave Jeanneret, peintre, et Fritz Landry, sculpteur-médailleur. Aucune proposition individuelle n'étant formulée la séance est levée à 1 h. 10 m.

Le secrétaire, *Th. Delachaux.*



In memoriam. M^{me} Berthe Hodler et M. Hector Hodler ont fait don d'une somme de 20,000 fr. à la Caisse de secours pour artistes suisses en souvenir de feu Ferdinand Hodler. Nous remercions les généreux donateurs au nom de tous les artistes suisses pour ce beau legs.



AUSSTELLUNGEN :: EXPOSITIONS

Zürich. — *Kunsthhaus.* Ausstellung Aug. Rodin, 23. Juni-28. Juli. — *Salon romant.* J.-J. Luscher, Louis Vonlanthen, Madeleine Woog, 2-31 juillet.

Lausanne. — La Société Vaudoise des Beaux-Arts organise entre ses membres une exposition qui aura lieu du 15 septembre au 6 octobre 1918 dans les salles du Musée Arlaud. Les envois devront être annoncés avant le 31 août au président, M. Raphaël Lugeon, Villa Chanteloup, Avenue de Collonges, Lausanne.